Nations Unies S/2004/60

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 janvier 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 16 janvier 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur d'appeler l'attention sur ma lettre du 20 mars 2003 (S/2003/356), transmettant le troisième rapport présenté par le Brésil au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé au Brésil une réponse, sous la forme d'un quatrième rapport d'ici le 9 avril 2004.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

04-21623 (F) 270104 270104